



Commune d'Esneux

Taxes

++-

Personne de contact : Cathy VINCENT
Tél : 04.380.93.46
Fax : 04.380.32.15
Email : cathy.vincent@esneux.be

Esneux, le

DECLARATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Cette déclaration reste valable pour les exercices ultérieurs jusqu'à révocation par le redevable

Exercice fiscal :

A renvoyer au plus tard le :

N° national ou n° de TVA :

Lieu d'imposition :

DECLARATION DES UNITES IMPOSABLES

UNITES IMPOSABLES	Remarques du déclarant
ZONE 1 : Nombre de m ²	
ZONE 2 : Nombre de m ²	
ZONE 3 : Nombre de m ²	

- Occupation d'été
 Occupation annuelle

Définitions :

- différentes zones
- type d'occupation

Voir au verso

A le

Certifié sincère et véritable*,
Signature du (ou de la) déclarant(e),

*Des contrôles des informations déclarées pourront être opérés par des agents communaux

Le règlement est visible dans son intégralité sur notre site internet : www.esneux.be



Définitions des différentes zones :

ZONE 1 : Lorsque la portion du domaine public utilisée est située devant les façades du bâtiment principal du commerce concerné, sur une profondeur de 0 à 4 m. Pour la mesure de la profondeur, la zone réservée aux passages imposée par le Collège n'est pas comptabilisée.

ZONE 2 : Lorsque la portion du domaine public utilisée est située sur une surface destinée initialement au parking ou à la circulation automobile ou qui accueille une installation dont les actes et travaux nécessitent un permis d'urbanisme :

ZONE 3 : Lorsque la portion du domaine public utilisée n'est reprise ni en zone 1 ni en zone 2.

Définitions du type d'occupation :

Occupation annuelle : toute occupation du domaine public comportant au moins un jour dans la période du 1^{er} janvier au 31 mars ou du 1^{er} novembre au 31 décembre

Occupation d'été : toute occupation du domaine public non reprise comme occupation annuelle.